

# Colloque

Maux pour mots : les  
paroles dangereuses  
saisies par le droit

24 octobre 2025  
Université Laval



**COLIBEX**  
Chaire France-Québec  
sur la liberté d'expression



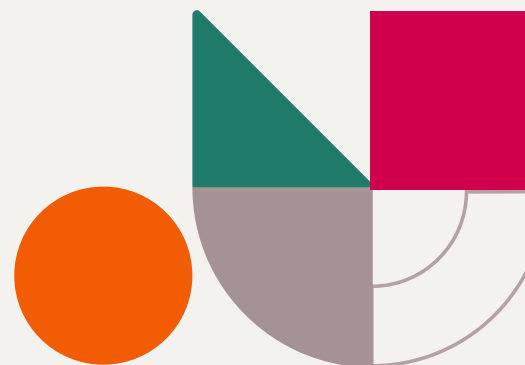
# Présentation



La parole du juge, de l'enseignant, du lanceur d'alerte, du chroniqueur, du militant, de l'internaute. Voilà autant d'acteurs dont les propos et les actions sont scrutés et disséqués. Voilà autant d'acteurs dont la libre expression n'est pas forcément entière.

Le présent colloque s'interrogera sur l'amplitude de la liberté d'expression concédée à chacun de ces protagonistes de la parole publique et sur les défis juridiques en la matière.

Des experts du droit canadien se prononceront sur ces enjeux et des spécialistes des droits français et européen leur donneront la réplique. La liberté de parole du juge et ses considérations propres profiteront de l'expertise de la juge en chef du Québec, Manon Savard, et de la juge Delphine Chauchis de la Cour de cassation de France.





# PROGRAMME - AM

FORMATION CONTINUE | 7 H 25

**VENDREDI 24 OCTOBRE 2025**

Université Laval, Pavillon La Laurentienne, salle Jean-Paul-Tardif

**8h** ACCUEIL DES PARTICIPANTS ET PARTICIPANTES

**8h25** MOT D'OUVERTURE  
Alexandre Stylios, doyen, Faculté de droit, Université Laval

## PRÉSIDENCE DES SÉANCES

Patrick Taillon, Université Laval

**8h30** DE QUELQUES ENJEUX PROPRES À LA LIBERTÉ D'EXPRESSION ACADÉMIQUE  
Conférencier : Jean-François Gaudreault-Desbiens, Université de Montréal  
Commentateur : Thomas Hochmann, Université Paris-Nanterre

**9h20** LE MILITANTISME À L'ÉPREUVE DU DROIT PÉNAL CANADIEN  
Conférencier : Pierre Rainville, Université Laval  
Commentateur : Jean-Christophe Saint-Pau, Université de Bordeaux

**10h10** PAUSE

**10h30** L'INFRACTION D'INCITATION PUBLIQUE À LA HAINE : UN CAS D'INFLATION INTERPRÉTATIVE ?  
Conférencier : Ugo Gilbert Tremblay, Université de Montréal  
Commentateur : Thomas Hochmann, Université Paris-Nanterre

**11h40** PÉRIODE DE QUESTIONS

**12h00** DÎNER



# PROGRAMME - PM

FORMATION CONTINUE | 7 H 25

**VENDREDI 24 OCTOBRE 2025**

Université Laval, Pavillon La Laurentienne, salle Jean-Paul-Tardif

## PRÉSIDENCE DES SÉANCES

Nathalie Droin, Université de Bourgogne

**13h00**

### LES PROPOS À CONNOTATION TERRORISTE EN DROITS CANADIEN ET FRANÇAIS

Conférencier : Benjamin Dzierlatka, Université de Nantes

Commentateur : Pierre Rainville, Université Laval

**13h50**

### LES LANCEURS D'ALERTE AU REGARD DU DROIT À LA LIBERTÉ D'EXPRESSION

Conférenciers : France Aubin, Université du Québec à Trois-Rivières, Jeanne Simard, Université du Québec à Chicoutimi et Jordan Mayer, Université Laval

Commentateur : Jean-Christophe Saint-Pau, Université de Bordeaux

**14h40**

### S'EXPRIMER EN ONDE SOUS L'ŒIL D'UN ORGANISME RÉGULATEUR

Conférencière : Catherine Mathieu, Université du Québec à Montréal

Commentatrice : Pauline Trouillard, Université Paris-Nanterre et CNRS

**15h30**

### PÉRIODE DE QUESTIONS

**15h45**

### PAUSE

## PRÉSIDENCE DE L'ATELIER

Thomas Hochmann, Université Paris Nanterre et Pierre Rainville, Université Laval

**16h00**

### ATELIER DE CLÔTURE « LA MAGISTRATURE AU DÉFI DU DROIT À LA LIBERTÉ D'EXPRESSION : REGARDS CROISÉS FRANCE-CANADA »


Panélistes invitées : Manon Savard, juge en chef du Québec et Delphine Chauchis, juge à la Cour de cassation de France

**17h15**

### FIN DU COLLOQUE



# CHAIRE COLIBEX SUR LES ENJEUX CONTEMPORAINS DE LA LIBERTÉ D'EXPRESSION



La [Chaire de recherche France-Québec sur les enjeux contemporains de la liberté d'expression](#) (Chaire Colibex) a pour mission de documenter et d'analyser conjointement les principaux enjeux de recherche définis dans les quatre axes de recherche, ainsi que de développer des activités en vue d'accompagner la formation de la relève et de favoriser le maillage et l'avancement des connaissances dans le domaine.

Coordonnée par huit cotitulaires, quatre en France et quatre au Québec, dont l'expertise de recherche est amplement reconnue sur la question de la liberté d'expression, la Chaire apportera une contribution déterminante aux travaux et aux efforts en la matière, dans une dimension collaborative et internationale.

Organisée en réseaux transnationaux, la chaire se déploie autour de quatre axes : un, plus général, abordant la question de la régulation de la liberté d'expression en rapport avec les droits humains fondamentaux et la démocratie ; et les trois autres traitant plus spécifiquement des rapports de la liberté d'expression avec la religion, la science et l'enseignement, et l'art. Pour chacun des quatre axes, on retrouve quatre binômes franco-canadiens composés par les huit cotitulaires de la chaire.

Les quatre axes de recherche sont :

- Liberté d'expression, démocratie et droits humains fondamentaux : quelle régulation?
- Liberté d'expression, croyances religieuses et identités
- Savoirs, science, et liberté d'expression
- Censure et création



Ce colloque international est organisé par les professeurs Pierre Rainville de l'Université Laval et Thomas Hochmann de l'Université Paris-Nanterre, tous deux cotitulaires de la [Chaire de recherche France-Québec sur les enjeux contemporains de la liberté d'expression](#) (Chaire Colibex).



## MERCI À NOS PARTENAIRES !



Conseil de recherches en sciences humaines du Canada

Social Sciences and Humanities Research Council of Canada

Canada

Centre d'études en droit administratif et constitutionnel (CEDAC)

